Dissertation article 21 DDH

Par **sbartsch**, le **21/10/2012** à **23:35**

Bonsoir a tous,

j'ai une dissertation sur l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'homme a faire mais je ne vois pas comment faire mon introduction dessus ni trouver un plan pourriez-vous me mener sur des pistes?

j'avais pense a faire en intro une définition sur la déclaration universelle des droits de l'homme et définir le contexte historique mais je ne suis sure de rien, sachant que mon cours ne traite pas encore ce sujet..

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Camille**, le **21/10/2012** à **23:42**

Bonsoir,
Et vous avez lu l'article 7 de la Charte (universelle) du forum ?
[smile17]

Par **bulle**, le **22/10/2012** à **07:42**

Bonjour,

Merci de respecter la charte du forum quand vous postez:
[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.
Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]

Par **sbartsch**, le **22/10/2012** à **11:20**

Ah ok je ne dis pas de donner les réponses, mais j'aimerais bien savoir si pour mon intro ça parait bien merci :)

Par **Camille**, le **22/10/2012** à **21:08**

Bonsoir,
[citation]
j'ai une dissertation sur l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'homme a faire
...
j'avais pense a faire en intro une définition sur la déclaration universelle des droits de l'homme et définir le contexte historique
...
mais j'aimerais bien savoir si pour mon intro ça parait bien
[/citation]
Sauf qu'on ne vous demande pas une dissertation sur la DUDH mais sur son article 21. Donc, pas sur tous les articles de la DUDH.
Et qu'appelez-vous une "définition sur..." ?

Par **Camille**, le **22/10/2012** à **21:11**

Re,
Rappel :
[citation]Article 21
1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.[/citation]
Ce qui n'était pas exactement une nouveauté historique en 1948.

Par **sbartsch**, le **22/10/2012** à **21:16**

J'ai défini la DUDH, le libéralisme, le constitutionnalisme et le lien entre constitutionnalisme et libéralisme pour l'instant mais dès que mon introduction est faite je vous la fait parvenir.
Le problème est qu'après les définitions je ne sais que mettre, je pensais attaquer avec la problématique mais je ne suis pas sure
Merci :D

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sbartsch**, le **22/10/2012** à **21:25**

Voici mon introduction, le problème est que je ne trouve pas de plan donc je recherche :)

Introduction :

La déclaration universelle des droits de l'Homme a été établie en 1948 par L'Assemblée générale des Nations Unies. C'est un exposé sous forme solennelle de droits que les hommes tiennent de la nature, que la raison affirme, et que la morale commune oblige à respecter. La proclamation d'un document aussi solennel, de droits "naturels" et "imprescriptibles" dont la conservation est le but de toute association politique (Article 2) renvoi aux théories du contrat social et particulièrement à John Locke dans son essai sur le gouvernement civil.
Formuler des droits dans une déclaration est donc un acte hautement significatif dans l'organisation de la société politique par la hiérarchie qui est ainsi établie entre l'homme qui est le premier, et le pouvoir.
Le constitutionnalisme quant à lui est le "mouvement historique d'apparition des constitutions". Il définit une philosophie qui se veut libérale, en effet l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que "Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminés, n'a point de constitution". La liberté est une faculté d'autodétermination, et c'est le premier des droits de l'Homme (cf Article 1).
La déclaration universelle des droits de l'homme définit également comme "fondement de la liberté, de la justice, et de la paix dans le monde", le principe de dignité de l'homme, mais n'a reçu qu'une consécration constitutionnelle tardive par le Conseil constitutionnel.

Le problème soulevé par cet article de la Déclaration universelle des droits de l'homme est quelles sont les tensions constatées entre la démocratie et le libéralisme au sein du constitutionnalisme?

Par **sbartsch**, le **23/10/2012** à **22:38**

Voici mon plan :

1) Idée générale du Constitutionnalisme

A) Les doctines
B) Les limites

2) Les tensions au sein du constitutionnalisme

A)La démocratie
B) Le libéralisme

Cela vous parait-il correct?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **24/10/2012** à **00:41**

Bsr,
[citation]en effet l’article 16 de la Déclaration universelle des droits de l’homme énonce que “Toute société dans laquelle la garantie des droits n’est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminés, n’a point de constitution”.
[/citation]
Vous avez réellement lu l'article 16 de la DUDH ???
[citation]
Article 16
1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.[/citation]
Vous êtes sûre que vous ne confondez pas un peu avec autre chose, des fois par hasard ??? [smile17]
Et on ne vous demande pas de faire une dissertation sur la DUDH, en piquant des articles qui vous arrangent, mais de disserter sur l'article 21 (cité juste au-dessus).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés